



Remboursement d'avoir après cessation d'activité

Par **gmsmile_old**, le **14/09/2007** à **15:57**

Bonjour,

J'ai en main un avoir qui m'a été délivré en décembre dernier et qui était censé être valable un an. Malheureusement, lorsque j'ai voulu l'utiliser, j'ai appris que ce commerce avait cessé son activité et que mon avoir n'était donc plus valable. Quel recours ai-je pour me faire rembourser ?

Pour info, je dispose du n° siret et code APE de ce commerce, ainsi que du nom de la gérante.

Merci beaucoup,
GM